

Chroniques historiques

L'heure, c'est l'heure ! Pas toujours.



L'heure, c'est l'heure ! Pas toujours.

L'heure de nos ancêtres

Trouver des mariages en mairie en 1822, par exemple, à six heures du matin ou huit heures du soir, ou même le compte-rendu d'un conseil municipal à six heures du matin, ne me paraissait pas extraordinaire à la première lecture. Dans un village de paysans et de vigneron, que l'on profite que la journée de travail ne soit pas commencée ou qu'elle soit terminée va de soi, non ?

Il semblerait pourtant que les heures des temps anciens ne soient pas les heures d'aujourd'hui.

Que s'est-il passé ? Y aurait-il eu un couac dans les révolutions de notre Terre ? En réalité, c'est plus simple que cela.

Remontons le temps jusqu'au Moyen-âge où nos ancêtres avaient adopté un système d'heures inégales.

En effet, avant 1400, la durée des heures était différente selon qu'il faisait jour ou nuit. Le jour s'entendait du lever du soleil jusqu'à son coucher. Et l'on divisait ce jour en douze heures égales. On pratiquait de même pour la nuit.

C'est ainsi qu'en été, les heures de la journée étaient plus longues que les heures de la nuit.

Dès lors, en hiver, c'était l'inverse. Les heures de nuit étaient plus longues que celles du jour.



« Tu es le soleil, tu es ma vigne. »

C'est le développement de l'horlogerie, à partir du XV^{ème} siècle, qui permettra d'abord d'utiliser les cadrans solaires sur les murs des maisons, puis les premières horloges firent leur apparition.

La mécanique allait révolutionner la mesure du temps.

Les heures, qu'elles soient du jour ou de la nuit, dureraient toutes le même temps.



C'était sans compter sur le soleil, qui se lève plus tôt à l'est qu'à l'ouest !
Et quand le soleil était à son zénith à Maringues, ce n'était pas encore le cas à Aubière, car nos ancêtres réglaient leurs horloges à la position du soleil à midi.

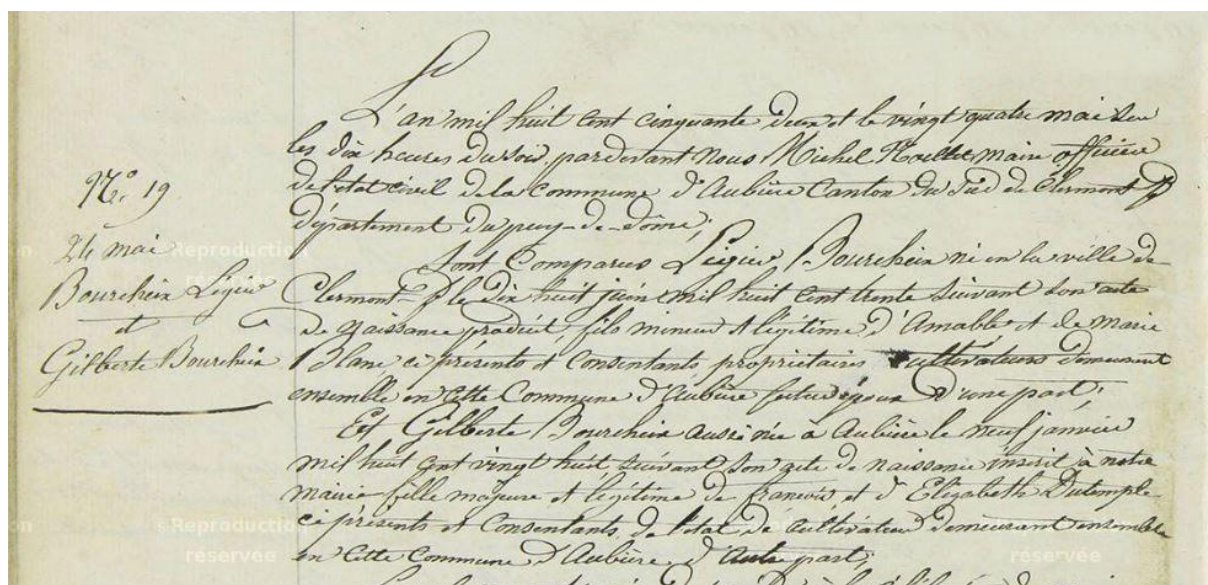
Chaque village avait son heure, même si cela ne portait pas à conséquence dans le monde paysan où chacun, au milieu de sa vigne ou de son champ, vivait encore à l'heure de l'astre du jour et au rythme des saisons.

16^e 18
21^{me} mai
Catherine Prostier
Et
Francine Desfont.
Le mariage fut célébré à six heures du matin le vendredi 21 mai 1822 à Aubière. Les témoins furent : M. Desfont, maire d'Aubière, et M. Prostier, maire de Maringues. Le mariage fut célébré à six heures du matin le vendredi 21 mai 1822 à Aubière. Les témoins furent : M. Desfont, maire d'Aubière, et M. Prostier, maire de Maringues.

Un mariage du vendredi 21 mai 1822 à 6 heures du matin (6 E 14 18 – AD 63).

16^e 19
22^{me} mai
Catherine Prostier
Et
Francine Desfont.
Le mariage fut célébré à huit heures du soir le samedi 22 mai 1822 à Aubière. Les témoins furent : M. Desfont, maire d'Aubière, et M. Prostier, maire de Maringues. Le mariage fut célébré à huit heures du soir le samedi 22 mai 1822 à Aubière. Les témoins furent : M. Desfont, maire d'Aubière, et M. Prostier, maire de Maringues.

Mariage du samedi 22 mai 1822 à 8 heures du soir (6 E 14 18 – AD 63).



Mariage du lundi 24 mai 1852 à 10 heures du soir (6 E 14 21 – AD 63).

Il semblerait que les règles usuelles en France ne s'appliquent pas toujours à Aubière, comme le montre l'heure inhabituelle du mariage ci-dessus ! Y aurait-il eu urgence ? Nul ne le sait.

Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle avec l'arrivée du chemin de fer, et le respect des horaires des trains en gare, cela souleva quelques problèmes... d'une gare à l'autre.



Il fallut attendre la loi du 14 mars 1891 pour unifier l'heure légale et nationale en France, basée sur le temps moyen à Paris.

Cette loi n'était pas sitôt votée que les sujets de sa Majesté d'Outre-Manche, se mettaient à l'heure du méridien de Greenwich. Chaque fuseau horaire avait son heure, et il suffisait d'ajouter ou de retrancher une heure quand on changeait de fuseau.

C'est ainsi que beaucoup de pays adoptèrent le système britannique. La France se mit à « l'heure de Paris » en 1911, c'est-à-dire, l'heure anglaise moins 9 minutes et 21 secondes. L'honneur était sauf !

La valse des horaires

Mais en France rien n'est comme ailleurs !

On inventa l'heure d'été en 1935, pour économiser l'énergie. On avait donc un décalage d'une heure avec celle de Greenwich en été, et aucun décalage en hiver.

Sous l'occupation allemande, on adopta l'heure allemande avec un décalage de deux heures en été et d'une heure en hiver.

En 1945, ce fut « l'heure d'été française » pour toute saison ! Le décalage était donc d'une heure tout au long de l'année.

En 1976, la crise énergétique nous contraignit à revenir à un nouveau changement d'horaire en été (avec une heure de décalage en hiver et deux heures en été). L'Allemagne a depuis la même heure que la France.

Pour retrouver l'heure des anciens

On comprend maintenant que les heures de nos ancêtres n'étaient pas tout à fait les mêmes que sont les nôtres aujourd'hui.

A Aubière, comme pour Clermont-Ferrand, on avait la même heure que Paris avant 1891. Par rapport à l'heure de l'acte, on ajoute donc une heure en hiver ou deux heures en été ; puis on retire quelque 10 minutes.

En reprenant les exemples ci-dessus, cela donne :

- ♦ *Un mariage du 21 mai 1822 à 6 heures du matin* : 7 heures 50 minutes du matin. Finalement, ce n'est pas si tôt pour des gens qui se lèvent avec le soleil.

Mais pour les heures du soir, cela reste étonnant, non ?

- ♦ *Mariage du 22 mai 1822 à 8 heures du soir* : 21 heures 50 minutes ! Le maire avait de sacrés horaires ! Et le repas de mariage avait lieu juste après ou le lendemain ?



Image générée par l'IA.

- ♦ *Mariage du 24 mai 1852 à 10 heures du soir* : 23 heures 50 minutes ! Là, c'est le mariage aux flambeaux !

Mais, rassurez-vous, dans quelques heures, il vous faudra passer à l'heure d'hiver !...

Sources : Archives départementales du Puy-de-Dôme ; Histoire des institutions politiques de l'ancienne France (Camille Jullian - 1890) ; La France, Villes et systèmes urbains (Jean-Pierre Paulet, 2010).

© - Pierre Bourcheix (texte et photos d'actes), 2026